Déclaration du Snudi FO à la CAPD du 24 mars 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

cette CAPD d'installation se réunit plus de 3 mois après les élections professionnelles de décembre 2014. Nous estimons qu'il aurait été préférable de réunir cette CAPD plus tôt, à l'issu des élections, pour installer la CAPD dans sa nouvelle configuration, et ce d'autant plus que plusieurs groupes de travail (temps partiels, permutations, mouvement...) se sont tenus. Le Snudi FO passe donc d'un à trois élus titulaires et siégera en CAPD avec ses 3 élus titulaires et ses trois élus suppléants.
Nous rappelons qu'un groupe de travail, s'il peut être intéressant pour préparer une CAPD, ne doit pas s'y substituer. Nous souhaitons donc que certains points qui ont été abordés en groupe de travail puissent être traités lors de cette CAPD comme par exemple la circulaire du mouvement, c' est une demande unanime des organisations syndicales. Nous estimons également, et le nombre de questions diverses posées par les organisations syndicales le prouve, qu'il serait nécessaire de réunir plus régulièrement la CAPD.

Cette CAPD se réunit alors que la grève interprofessionnelle le 9 avril à l'appel de FO CGT SUD FSU se prépare.
L' appel national indique :
« (…) Le « pacte de responsabilité », la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale « Macron » ainsi que plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeurs(ses).»

Dans l'Éducation nationale, l'austérité, le pacte de responsabilité, c'est le manque de postes alors que :

- des postes sont nécessaires dans l'éducation prioritaire avec la nouvelle carte ; des postes de titulaires remplaçants font cruellement défaut (une centaine selon vos estimations), des postes spécialisés sont nécessaires (classes spécialisée, RASED…) ; des classes doivent ouvrir pour accueillir les élèves supplémentaires (environ 2600 élèves supplémentaires attendus).
La dotation de 140 postes pour notre département est intenable. Notre taux d'encadrement va, encore, se dégrader alors que notre département est un des plus mal dotés et que nous sommes déjà à saturation.

- la réforme des rythmes scolaires dégrade les conditions de travail des personnels, les conditions d'apprentissage des élèves et porte atteinte à nos droits statutaires nationaux à travers la mise en place de l'école des territoires via le PEDT; pour FO, l'abrogation des décrets Peillon, Hamon est toujours à l'ordre du jour.

- nos salaires sont bloqués depuis plus de 6 ans.

L'austérité et la déréglementation doivent cesser !
Cette mobilisation nationale et interprofessionnelle représente un point d'appui considérable pour enfin bloquer toutes les attaques que nous subissons.

Concernant les temps partiels, 125 collègues bénéficient actuellement du temps partiel hebdomadaire à 80 %. Le Snudi FO prend acte positivement de votre engagement de reconduire la mise en place de cette quotité. Sur les temps partiels sur autorisation, nous

sommes inquiets par certains retours de collègues. Nous serons très attentifs à cette question qui concerne la défense des conditions de travail de nos collègues. Nous ne comprendrions pas que dans notre département, alors qu'il n'y a aucun problème de recrutement, des temps partiels qui étaient traditionnellement accordés soient maintenant refusés.

Nous rappelons également que suite aux résultats catastrophiques des permutations (21,67 % qui ont obtenu satisfaction contre 23,09 % l'an passé), ce sont toujours des centaines de collègues, en rapprochement de conjoint pour beaucoup, qui attendent d'entrer dans le département. Nous reviendrons sur ce point dans notre question sur les Ineats.

Enfin, nous avons exprimé des désaccords sur la circulaire du mouvement lors du groupe de travail.

Nous demandons que cette circulaire et plus précisément les points qui cristallisent notre désaccord soient discutés dans cette instance afin d'avancer sur notre revendication : un mouvement au barème sans poste réservé, à profil ou fléché.